La gazette du Valbonnais

N° 113 – Mai 2017



Il y a quarante ans ... le Tour passait à Valbonnais ...



20/07/1977: les équipiers du cannibale, Eddy Merckx, assurent un tempo moderato dans Valbo



Le chien aboie, la caravane passe! Devant l'hôtel du Chardon Bleu, Christelle Méheut et sa grand-mère Joséphine, dite Fifi, sont venues de Péchal assister à un spectacle pas courant : le passage de la caravane publicitaire et des coureurs sur la dix-huitième étape du Tour de France 1977 (Voiron – Saint Etienne) longue de 199,5 km. Il faut dire que pour ce 64 eme Tour de France (30 juin au 24 juillet 1977), 100 engagés (10 équipes de 10) avaient espéré traverser l'artère principale du village de Valbonnais. Las, seulement 56 rescapés ont pu le faire! Une belle surprise pour les valbonnetins : Raymond Poulidor, alias « Poupou » a rejoint la caravane des suiveurs... A-t-il déjeuné à l'Hôtel du Chardon Bleu ?



La caravane publicitaire passe devant la maison du Prince de Sozet et de J. B. Bernard...



Après la terrible étape Chamonix-L'Alpe d'Huez, les 56 rescapés (30 éliminés pour hors délais au sommet de l'Alpe!) ont trouvé sur la route du Tour des spectateurs enthousiastes, dans la montée de Royer et la traversée du bourg. Il faut dire qu'ils en avaient ras la casquette (le casque n'était pas obligatoire) et plein les guibolles, tous plus préoccupés à récupérer des efforts de la veille que d'attaquer. La désillusion avait été grande pour Van Impe et Eddy Merckx, victimes de coup du sort et de défaillance. Aussi, les coéquipiers du roi belge, engagé pour la première et dernière année dans la squadra Fiat contrôlaient la course : deux d'entre eux passaient en tête sous la banderole « contrôle », gonflée d'arrogance devant le Chardon Bleu. Ce Tour n'est-il pas dantesque avec ces 22 étapes, 4096 km et une vitesse supérieure à 35 km/h? En ce mercredi 20 juillet 1977, tous les Valbonnetins savaient, en spectateurs et commentateurs avertis, que Bernard Thévenet remporterait un deuxième Tour de France.



Chantelouve : Marcel Vieux, généalogiste et historien local, a transcrit entre 1990 et 1991 un précieux témoignage de la vie de nos aïeux sur la commune de Chantelouve, relaté par Jean Joubert-Ainarde, maire pendant une vingtaine d'années. Le document original émanait d'Etienne Bos du Périer et a été écrit au début du XIX^e siècle. Nous avons commencé sa publication dans notre N°106. Voici la suite...

Anciennement nos ayeux forçaient également les interressés a y aller faire les travaux convenables, au royen d'un usage contueier, on condamnait mêmes les refusants a des peines pécuniaires qui souvent n'étaient pas réalisée exactement, mais comme l'arbitraire était en quelques manière toléré dans ce tems la, ils se servaient de l'instrument d'un garde-champêtre qui s'introduisait chez les déslinquants sans formalité préalables et se saisiesait de ca qu'il pouvait, comme ou lits, membles aratoires qu'il apportait pour être donné ensuite a celui ou ceux qui étoient désignés pour aller faire la tache des déslinquants.

Il serait bien a désirer pour l'interet général et pariculir que les habitants fussant exact a réparer et entretenir les digues contre les autres torrents comme on le fait actuelement aux Pâles, vais comme il n'existe

P.37.

pas d'autre concorda ni chef d'ouvrage, et que l'inscubordination et la mésintelligence regne si fort pareis nous, su point de rebuter ceux qui sont porté de bonne volonté et par là, les travaux restent si souvent imperfaite et toujour su détriment des riverains.

Four la conservation des biens territoriaux il ne faut jamais souffrir que personne fasse des digues rebelles ny qu'on encombre les combes ny combals, dependant il est bon d'observer que lors d'une adverse ou par toute autre cause, le torrent aurait on formé un grand ou petit combal dans le sol d'un particulier, lequel combal pourrait recevoir a l'avenir le ravin et par ce moyen les possession des aboutissants s'en trouversient souvent garantie; par dutout, chacun a le droit dans son propre sol de réparer sitot qu'on le peut tout le mal que le torrent y surait fait; on peut donc combler les combals que le ravin surait pu y former, et en dévier l'eau a supposer qu'il y en passe encore en tout ou en partie,

Les Combals qui sont de nature a n'étre pas comblés ny nême encombré c'est d'abord ceux qui sont le lyt des torrents que nous appellons les erdarets, les Runats ext...

Il y a encore les combaux dans divers ----

P.38.

mas communals que personne n'a le droit de les détruire sous prêteste de vouloir eyesarter dans les parties ou ils s'y en trouverait.

Quique la commune depuis les tems les plus recullés aye tollerés les eyesards par la raison qu'elle a considéré que les torrents détruisent alternativement les terres, elle a laissé la faculté aux habitants de les remplacer en tout ou en partie par le noyen des déffrichements afin d'avoir a peu prés toujours leur même

contenu, mais aussi elle s'es toujours constament opposée formellement qu'on ne desffricha pas les endroits ou il y a du bois, ny ou il y aurait des combals à moins de les laisser subsister tels qu'ils se trouveraient formés, attendu que l'interets particulier ne doit pas nuire au bien général.

La commune en tollerant les eyesards en a vivement sentit toute l'importance, sy elle s'y était opesée il en serait resulté que par la succession des ters, tout son territoire serait devenu la proye des ravins et par conséquent envahis, on remarque sur l'ancien parcellaire un nombre considérable de pièces de terre, qui étaient alors alivrées et qui n'existent plus.

Par exemple le mas de la Fournache aujourd'hui les Fouranes: les Boulssonnas

P.39.

appellé depuis le Creux des Lays .

Ces deux vas jadis composés de plusieurs terres toutes alivrées alors, formaient enseuble une assez forte estime, en raison de laquelle on faisaient la répartition des tailles, commes nous faisons aujourd'hui des contributions directes en raison du revenu affecté a chaque article.

Lorsque les torrents avaient enrravinés une certaine quantité desdites terres alivrées, et qu'elles ne paraissaient pas suseptibles de pouvoir éstre repurgées de longtemps, l'autorité localle, avait la précaution de faire procéder à leur déchargement, et pour remplacer ce désficit on faisait un état rédigé sur un cahyer qu'on appelait parcellon de tous les cyssards qu'on avaient fait pendant le vême laps de tems, sur lesquels on portaient une contribution qu'on appelait surtaux.

Par cette condition les habitants jouïssaient paisiblement de leurs éyesards tout le tems qu'ils leur faissient plaisir, et il fallait un abandon de trante ans pour en perdre la propriété a moins que la formalité précitée n'eut pas été remplie, dans ce dernier cas un an et un jour suffisait pour la perdre.

C'est-a dire celui qui faisait un eyesart et qui en jouissait pendant un an, et qui encuite ne le cultivait pas l'an suivant, ny y pratiquait accune cloture, soit que l'ingratitude du sol ...

P. 40.

L'en dégouts ou qu'il lui fut arrivé un derrangement dans sa faville qui l'eu privé de bras soit enfin par toute sutre cause, un autre particulier plus actif vensit en prendre pessession sans forealité préalable, tel était l'usage coutumier qui avait force de loi.

(À suivre)

M. Charles nous enseigne en 1887 qu'à Valjouffrey...

Dans son livre « Enigmes curiosités singularité l'insolite et le fantastique » paru en 1987, René Reymond nous donne de précieux renseignements sur la vie des Sapparys. Cent ans avant cette parution, l'instituteur Charles avait en effet éclairé notre lanterne sur les années qui ont précédé la Révolution : « La commune de Valjouffrey avant la Révolution portait le même nom qu'aujourd'hui. Les hameaux de cette commune étaient : La Chapelle, chef-lieu, le Désert, la Chalp, les Faures et le Valsenestre ».



LA CHAPELLE-en-VALJOUFFREY, par La Mure (Isère)

« Elle était administrée avant la révolution par un consul et à partir de 1792, par un maire. Il n'y avait pas de corps de métier. Cette commune a été d'abord habitée par des pâtres parce que, à l'origine, presque toute la plaine était couverte de forêts. Les hommes avaient pour costume un pantalon court avec des guêtres qui leur venaient jusqu'aux genoux, ainsi qu'une longue veste qui leur pendait jusqu'au dos. Ils portaient aussi les cheveux très longs, les tressaient et les laissaient ensuite tomber par derrière.

Quant aux ressources que les habitants pouvaient avoir, elles étaient presque nulles, attendu qu'ils ne mangeaient du pain que le dimanche, et encore pas toujours. Il y avait très peu de propriétés; les gens se nourrissaient de laitage, et ils s'estimaient heureux lorsqu'ils pouvaient avoir des pommes de terre. Ils prenaient le foin sur le haut et la montagne pour nourrir leurs bestiaux. Il n'y avait aucun canal d'irrigation, et lorsqu'il faisait une année de sécheresse, les habitants ne récoltaient rien. C'était un pays bien pauvre, attendu qu'il y avait

même des personnes qui mouraient sans avoir porté de souliers. Il n'existait dans la commune de Valjouffrey aucune famille noble. Elle dépendait du marquisat de Valbonnais dont le nom du seigneur était : Jean Moret, seigneur de Bourchenu, marquis de Valbonnais. Jean Moret avait dans cette commune un dîmier, ainsi appelé parce qu'il était chargé de percevoir la dîme au nom du seigneur. Nul ne pouvait enlever sa récolte sans que le dîmier fût présent. Les habitants ne pouvaient tuer ni chèvres, ni brebis, ni moutons, sans payer un impôt de 1,50 F par tête de bétail.

L'enseignement se donnait dans les écuries. Les habitants de chaque hameau louaient un homme qui était soumis au contrôle du curé. Pourvu que cet homme fût dévot, bien que n'ayant pas acquis une grande instruction, il était loué par les pères de famille pendant les mois d'hiver, c'est-à-dire pendant six ou sept mois. L'instituteur prenait ses repas chez les parents des enfants qui fréquentaient son école. Il était payé tant par élève et par mois. Les enfants ne faisaient qu'apprendre à lire et à calculer, et encore il ne leur était fait aucune explication du travail qui leur était donné. Je regrette de ne pouvoir dire un mot sur les préliminaires de la Révolution, parce que tous les papiers qui avaient trait à la féodalité ont dû être brûlés peu de temps après la Révolution de 1789 ».



Au premier plan, La Chalp, au fond, Les Faures... par Etienne Champollion (18 avril 2017)

Dans "Les Alleman et la seigneurie de Valbonnais" paru en 1939, Charles Freynet écrit : « Lorsque le grain était épuisé, on mélangeait au lait des herbes spéciales et des racines que l'on allait cueillir, comme on le fait encore de nos jours, dans les montagnes du Valjouffrey ». La vie n'était pas facile pour nos ancêtres !